



CTM TE en AUDIOCONFÉRENCE

du 28 avril 2020

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Depuis le 17 mars, le constat qui s'impose dans **les services centraux** ou **déconcentrés**, est une mobilisation exemplaire de l'ensemble des agents pour répondre aux usagers dans cette période inédite, soit : « du jamais vu et vécu ».

L'UNSA ITEFA tient à mettre, en exergue, le formidable travail de toutes et de tous, dont celles et ceux qui se sont trouvés en première ligne dans les services : à commencer par **les ESIC** qui ont déployé des solutions immédiates pour répondre aux difficultés du travail à distance en ces temps de confinement, par **les services de renseignements** très sollicités encore aujourd'hui, soutenus par des **volontaires** venus leur prêter « mains fortes » notamment pour les réponses écrites. Il en va de même pour **le pôle 3E**, dont les **S2ER** qui ont été, par endroit, aidés par leurs collègues de la **météorologie et de la concurrence et la consommation** pour donner des réponses aux entreprises.

L'UNSA se doit de faire une incise particulière car elle ne peut faire silence sur la décision arbitraire du MEF, par la suppression massive d'emplois dans les « SER », qui aujourd'hui font, sans aucun doute, défaut.

Et enfin, **les services de l'emploi** très mobilisés, là encore avec des renforts de **volontaires**, pour la mise en œuvre d'une activité partielle, jamais atteinte (10 millions de salariés inscrits dans ce dispositif), avec l'ensemble des avatars dont ils ont été l'objet, en terme de connexion, d'amplitude horaire, d'appels des entreprises renvoyés, par la plateforme externalisée, sur les services des DIRECCTE et des DIECCTE.

L'UNSA ITEFA se doit de rapporter une remarque qui est sur toutes les lèvres : « *Heureusement que l'OTE n'a pas eu le temps de se mettre en place, quelles réponses aurait-on pu apporter aux usagers dans cette situation de crise ?* »

Un constat s'impose, donc, dans le concert de l'action des services de l'État, **les DIRECCTE et les DIECCTE** ont eu, **c'est indéniable**, et auront, **sans coup férir, une place prépondérante dans « l'après » de cette pandémie et le suivi de leur action.** *Il faut donc que des « leçons » soient tirées par le gouvernement, les administrations, de cet état de fait.*

De plus, **l'UNSA ITEFA** observe qu'un décret n°2020-471 du 24 avril publié le 25 avril au Journal officiel, restaure les délais pour un certain nombre de procédures en droit du travail, à compter du dimanche 26 avril 2020. Celles-ci avaient été suspendues par l'ordonnance du 25 mars 2020. Elles concernent :

- les ruptures conventionnelles individuelles ou collectives,
- PSE,
- durée du travail,
- règles de sécurité,

les délais antérieurs sont ainsi rétablis.

L'administration justifie « le retour à la normale » de l'action de l'inspection du travail pour des motifs :

- de sécurité,
- de protection de la santé,
- de sauvegarde de l'emploi et de l'activité,
- de sécurisation des relations de travail et de la négociation collective.

Pour l'UNSA ITEFA, les EPI deviennent donc, un sujet prioritaire et des solutions idoines doivent être trouvées urgemment pour que les agents de contrôle interviennent en toute sécurité et que leur équipement soit exemplaire face aux employeurs comme aux salariés. **La reconstitution des stocks de moyens de protection est une priorité.**

Pour l'UNSA ITEFA, **l'exemplarité des agents** dans cette obligation de confinement qu'ils soient en ASA, en Télétravail ou en présentiel, **n'est pas à démontrer.**

En revanche, **les moyens mis à disposition des services, pour certains leur vétusté,** devront être au cœur des projets des mois à venir pour pallier les difficultés techniques rencontrées et mettre les services en capacité d'affronter « sereinement » **la prochaine crise sanitaire.**

Au regard de ce qui précède, **l'UNSA ITEFA réaffirme son opposition** à l'ordonnance « congés/RTT » visant à obliger les agents en ASA ou en télétravail, par la force des choses, à poser arbitrairement des jours RTT ou des congés. Cette disposition comminatoire, prise arbitrairement, **sans aucun dialogue social** au niveau de la DGAFP, est ressentie à juste titre, comme une iniquité au regard de l'engagement de toutes et de tous au sein des services !

L'UNSA ITEFA sera vigilante quant aux mesures qui seront prises dans l'intérêt des services **et la protection des agents**, rappelant que le mois de mai sera le théâtre d'un déconfinement parcellaire : les écoles ne reprenant pas toutes en même temps, les classes étant convoquées différemment.

Ces dispositions vont créer des inégalités de reprises sur l'ensemble du territoire métropolitain et domien.

Pour toutes ces raisons, elle demande que les PCA soient appliqués avec la plus grande rigueur en prenant en compte la situation d'agents qui auraient vécu cette période, *dans un grand isolement parfois destructeur psychologiquement.*

Le télétravail est plébiscité par les autorités, comme « **La solution** » afin d'éviter une trop grande fréquentation des transports en commun, dans lesquels les mesures « barrière », de toute évidence, seront difficiles à respecter **et d'éviter un rebond de cette pandémie qui serait dévastateur.**

L'UNSA ITEFA vous remercie de votre attention.